

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le 6 juillet de l'An Deux Mille Vingt Trois à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 30 juin 2023, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de Mme Jocelyne POITEVIN, Présidente.

Votants : 25

GRIJOL Christian, BARIOU Marie-Pierre, THOMAS Sébastien, GUET François, STEFANUTTI Isabelle, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell, KERVAREC Ronan, AUDURIER Philippe, POITEVIN Jocelyne, LAOUENAN-LE LEC Françoise, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, CLEMENT Isabelle, POULMARC'H Bertrand, GUILLEMOT André, JAFFRY Bernard, LE MOIGNE Philippe, DRÉANO Christelle, CROM Florence, DELBOT Ollivier.

Pouvoirs : TANGUY Christine, pouvoirs à TILLIER Dominique  
HERNANDEZ Marie-Thérèse, pouvoirs à SAVINA Henri

Secrétaire de séance : GUILLEMOT André

**Délibération N° DE 83-2023**

**Objet : Transfert des biens du Syndicat des Eaux du Pen Ar Goyen à Douarnenez Communauté**

**Rapporteur : Henri SAVINA**

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation du 5 juin 2023 ;

Les actifs et passifs du syndicat intercommunal des eaux de Pen Ar Goyen ont été transférés à la Communauté de communes de Douarnenez Communauté ainsi que le prévoient l'arrêté préfectoral portant extension des compétences de la Communauté de commune de Douarnenez Communauté et l'acte de dissolution du syndicat intercommunal des eaux de Pen Ar Goyen du 5 décembre 2016.

En vue de simplifier la gestion de ces parcelles (demande de DT-DICT et prise de compétence par la régie sur les communes du Juch et Pouldergat), Douarnenez communauté souhaite disposer d'un acte administratif régularisant la propriété des parcelles concernées.

Cet acte sera rédigé par le CDG29 avant dépôt au service de publicité foncière.

Les frais de rédaction de l'acte seront à la charge de Douarnenez Communauté.

Un plan d'action a été établi avec le CDG29 afin d'obtenir les éléments nécessaires à la rédaction :

**Action 1 : Identification et caractérisation des parcelles du SIEPAG à l'échelle de Douarnenez Communauté (numéro/surface/commune)**

Résultats : Les parcelles sont présentées en annexe.

**Action 2 : Questionner l'ONF sur la propriété du régime forestier**

Résultats : A la vue de la plantation forestière de certaines parcelles et du régime forestier associé, l'ONF a été consulté, aucune contre-indication au transfert n'a été soulevée.

**Action 3 : Evaluation de la valeur des biens : Demande auprès de France Domaine**

Résultats : France Domaine juge que l'estimation de la valeur des biens n'est pas nécessaire au transfert.

**Action 4 : Réunir les délibérations**

Acte de dissolution

Transfert de compétences

Résultats : La délibération de transfert de compétence et l'acte de dissolution du SIEPAG qui délègue les compétences Eau et Assainissement à Douarnenez Communauté seront fournis au CDG29 pour la rédaction de l'acte.

Action 5 : Présentation au conseil d'exploitation

Action 6 : Transmission du dossier au CDG29 dans l'objectif de rédiger l'acte administratif pour un dépôt au service de publicité foncière

Action 7 : Dépôt au service de publicité foncière

**Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation du 30 mai 2023,**

**Vu l'avis favorable du bureau du 26 juin 2023,**

**Il est proposé :**

- **D'autoriser la rédaction de l'acte par le CDG29 dans les conditions définies ci-avant ;**
- **D'autoriser le dépôt au service de publicité foncière.**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.**

**Fait et délibéré le 6 juillet 2023.**

**La Présidente,**

**Jocelyne POITEVIN**

